

(N<sup>o</sup> 24.)

## SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1884-1885.

### Projet de Loi contenant le Budget des Recettes et Dépenses pour ordre de l'exercice 1885.

*(Voir les n<sup>os</sup> 3, XIII, et 54, session de 1884-1885, de la Chambre  
des Représentants.)*

**LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,**

**A tous présents et à venir, Salut.**

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

#### ARTICLE UNIQUE.

Les recettes et les dépenses pour ordre de l'exercice 1885 sont évaluées respectivement à la somme de six cent soixante et onze millions neuf cent cinquante-huit mille cent francs (671,958,100 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Bruxelles, le 30 janvier 1885.

*Le Président de la Chambre des Représentants,*  
(Signé) T. DE LANTSHEERE.

*Les Secrétaires,*  
(Signé) VANDERSMISSEN,

## BUDGET DES RECETTES ET DÉPENSES POUR ORDRE DE L'EXERCICE 1885.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	PRÉVISIONS des RECETTES et DES DÉPENSES.	TOTAL PAR CHAPITRE.
<b>TITRE I. — Recettes et dépenses pour ordre.</b>			
<b>CHAPITRE PREMIER.</b>			
<b>FONDS DE TIERS DÉPOSÉS AU TRÉSOR, ET DONT LE REMBOURSEMENT A LIEU AVEC L'INTERVENTION DU MINISTRE DES FINANCES.</b>			
1	Cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor, par les comptables de l'Etat, les receveurs communaux et les receveurs des hospices et des bureaux de bienfaisance, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douane, d'accise, etc. . . . .	4,800,000 »	
2	Cautionnements versés en numéraire par les entrepreneurs, adjudicataires, concessionnaires de travaux publics, et par les agents commerciaux . . . . .	2,100,000 »	
3	Fonds spécial créé en vertu de l'art. 57 de la convention du 1 <sup>er</sup> juin 1877. . . . .	40,000 »	
4	Fonds provinciaux. {	Versements faits directement dans la caisse de l'Etat . . . . . 1,200,000 »	
		Impôts recouvrés par les comptables de l'administration des contribu- tions directes, douanes et accises, déduction faite des frais de percep- tion. . . . . 10,000,000 »	11,700,000 »
		Revenus recouvrés par les comptables de l'administration de l'enregistre- ment et des domaines, déduction faite des frais de perception . . . 500,000 »	
5	Fonds communal institué par la loi du 18 juillet 1860 . . . . .	26,352,400 »	
6	Réserve du fonds communal . . . . .	378,000 »	
7	Fonds locaux. — Versements faits par les communes pour être affectés, par l'autorité provinciale, à des dépenses locales. . . . .	350,000 »	
8	Dépôts effectués chez les receveurs des contributions directes, pour le compte de la Caisse générale d'épargne. . . . .	600,000 »	
9	Dépôts effectués chez les percepteurs des postes, pour le compte de la Caisse générale d'épargne . . . . .	27,000,000 »	
10	Caisse de retraite instituée par la loi du 16 mars 1865. . . . .	50,000 »	
11	Caisse des veuves et orphelins du Département des Finances. . . . .	1,200,000 »	
12	— — — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes. . . . .	1,000,000 »	
13	— — — de l'Intérieur et de l'Instruction publique . . . . .	250,000 »	450,917,400 »
14	— — — des Affaires étrangères . . . . .	100,000 »	
15	— — — de la Justice . . . . .	150,000 »	
16	— — — des professeurs, fonctionnaires et employés de l'ordre administratif et enseignant de l'Ad- ministration de l'Instruction publique . . . . .	250,000 »	
17	— — — des professeurs et instituteurs communaux. . . . .	350,000 »	

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	PRÉVISIONS des RECETTES et DES DÉPENSES.	TOTAL PAR CHAPITRE.
18	Caisse des veuves et orphelins de l'ordre judiciaire. . . . .	380,000 »	
19	— — des officiers de l'armée. . . . .	1,000,000 »	
20	Caisse de prévoyance des pilotes et autres agents de la marine. . . . .	100,000 »	
21	Caisse centrale de prévoyance des secrétaires communaux . . . . .	250,000 »	
22	Masse d'habillement des employés du Département des Chemins de fer, Postes et Télégraphes . . . . .	700,000 »	
23	Caisse de remplacement par le Département de la Guerre . . . . .	2,700,000 »	
24	Caisse de retraite et de secours des ouvriers du chemin de fer . . . . .	900,000 »	
25	Recettes effectuées par l'administration des chemins de fer de l'Etat, pour compte du service de la marine, des sociétés concessionnaires et des administrations étrangères avec lesquelles elle est en relation . . . . .	0,000,000 »	
26	Recettes effectuées par l'administration des postes et télégraphes pour le compte des administrations postales étrangères et des offices télégra- phiques avec lesquelles elle est en relation. . . . .	3,700,000 »	
27	Fonds pour l'encouragement du service militaire. . . . .	17,000 »	
28	Fonds de toute autre nature versés dans les caisses du Trésor public, pour le compte de tiers . . . . .	100,000 »	
29	Encaissement des effets de commerce par la poste . . . . .	355,000,000 »	
<b>CHAPITRE II.</b>			
FONDS DE TIERS DÉPOSÉS AU TRÉSOR, ET DONT LE REMBOURSEMENT A LIEU DIRECTEMENT PAR LES COMPTABLES QUI EN ONT OPÉRÉ LA RECETTE.			
MINISTÈRE DES FINANCES.			
<i>Administration des contributions directes, douanes et accises.</i>			
30	Répartition du produit des amendes, saisies et confiscations en matière de contributions directes, douanes et accises (caisse du contentieux) . . . . .	300,000 »	
31	Fonds réservé dans le produit des amendes, saisies, confiscations et préemptions . . . . .	175,000 »	
32	Impôts et produits recouverts au profit des communes . . . . .	14,200,000 »	
33	Masse d'habillement et d'équipement de la douane . . . . .	170,000 »	
34	Sommes versées pour garantie de droits et d'amendes éventuellement dus.	800,000 »	
35	Travaux d'irrigation dans la Campine . . . . .	2,000 »	
36	Frais payés aux commissaires spéciaux (art. 88 de la loi communale).	6,000 »	
<i>Administration de l'enregistrement et des domaines.</i>			
37	Amendes diverses et autres recettes soumises et non soumises aux frais de régie . . . . .	380,000 »	
38	Amendes et frais de justice en matière forestière. . . . .	19,800 »	
39	Consignations de toute nature. . . . .	17,800,000 »	

ARTICLES.	DESIGNATION DES SERVICES.	PROVISIONS des RECETTES et DES DÉPENSES.	TOTAL PAR CHAPITRE.
<b>MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.</b>			
<i>A. — Administration des chemins de fer.</i>			
40	Encaissement et paiement pour le compte de tiers du chef de transport de marchandises . . . . .	9,000,000 »	233,921,800 »
41	Prix de transport afférent au parcours en dehors des limites des chemins de fer, dans l'intérieur du pays (ports au delà) . . . . .	260,000 »	
<i>B. — Administration des postes et télégraphes.</i>			
42	Encaissement et paiement de quittances pour compte de tiers. . . . .	50,000,000 »	
43	Articles d'argent confiés à la poste et rendus payables sur mandats et bons de poste. . . . .	130,000,000 »	
44	Abonnements pris aux journaux et payés aux éditeurs . . . . .	2,500,000 »	
45	Encaissement et paiement de coupons . . . . .	8,000,000 »	
<i>C. — Administration de la Marine.</i>			
46	Remboursement des droits de pilotage à l'Administration néerlandaise . . . . .	20,000 »	
47	Remboursement à la ville d'Ostende de la moitié du droit de passage aux écluses (arrêté royal du 10 juin 1822). . . . .	8,000 »	
<b>MINISTÈRE DE LA JUSTICE.</b>			
48	Masse des détenus (administration des prisons) . . . . .	215,000 »	
<b>MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS.</b>			
49	Pensions payées par les élèves de l'Institut agricole de l'Etat . . . . .	30,000 »	
50	Pensions payées par les élèves de l'École de médecine vétérinaire de l'Etat.	35,000 »	
51	Produit du Jardin Botanique . . . . .	1,000 »	
<b>TITRE II. — Dépenses sur ressources spéciales.</b>			
<i>Fonds spéciaux rattachés aux fonds des tiers et dont il n'est disposé qu'en vertu d'ordonnances visées par la Cour des Comptes.</i>			
<b>§ 1<sup>er</sup>. — SUBSIDES. — PARTS CONTRIBUTIVES DE TIERS DANS LA DÉPENSE DE TRAVAUX PUBLICS.</b>			
52	Subsides offerts à l'État pour construction de routes . . . . .	100,000 »	
53	Subsides pour travaux d'utilité publique . . . . .	1,000,000 »	
54	Part d'intervention des provinces, des communes et des particuliers intéressés dans la dépense de travaux d'amélioration du régime de l'Yser.	30,000 »	2,150,000 »
55	Fonds provenant de l'intervention de tiers dans les dépenses de premier établissement, d'extension ou de parachèvement des chemins de fer . . . . .	1,000,000 »	

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	PRÉVISIONS des RECETTES et DES DÉPENSES.	TOTAL PAR CHAPITRE.
	<b>§ 2. — FONDS DE REMPLOI.</b>		
	<i>Fonds de emploi provenant soit de la vente ou de la cession de vieux matériaux et d'objets hors d'usage, soit du remboursement d'avances budgétaires concernant les services suivants :</i>		
	<b>MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE ET DES TRAVAUX PUBLICS.</b>		
56	Service de l'atelier de photographie de l'administration des ponts et chaussées . . . . .	16,000 »	
	<b>MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.</b>		
	<b>A. — Chemin de fer.</b>		
57	Billes, rails et accessoires, matériel fixe tenant à la voie . . . . .	3,500,000 »	
58	Service des voies et travaux, non compris les objets dénommés à l'article précédent . . . . .	100,000 »	
59	Service de la traction et du matériel . . . . .	500,000 »	
60	Service des transports. . . . .	50,000 »	
61	Services en général . . . . .	67,000 »	
62	Versements ayant une affectation spéciale ou concernant plusieurs services.	400,000 »	
	<b>B. — Postes et télégraphes.</b>		4,958,900 »
63	1 <sup>o</sup> Service des postes . . . . . 12,900 »	47,900 »	
	2 <sup>o</sup> Service des télégraphes. . . . . 53,000 »		
	<b>C. — Marine.</b>		
64	Service de la traction et du matériel . . . . .	20,000 »	
	<b>MINISTÈRE DE LA GUERRE.</b>		
65	Service des établissements de fabrication de l'artillerie . . . . .	20,000 »	
66	Service de l'Institut cartographique militaire. . . . .	15,000 »	
67	Service des objets de couchage de l'État . . . . .	5,000 »	
68	Service de la pharmacie centrale de l'armée. . . . .	18,000 »	
69	Service de la remonte spéciale des officiers . . . . .	200,000 »	
	<b>§ 3. — SERVICES DIVERS.</b>		
70	Cautionnements des entrepreneurs défallants . . . . .	10,000 »	
71	Frais d'administration de la masse d'habillement du Département des Chemins de fer, postes et télégraphes . . . . .	20,000 »	30,000 »
	<b>TOTAL DU BUDGET DES RECETTES ET DÉPENSES POUR ORDRE. . . fr.</b>		<b>671,958,100 »</b>